



Solidaires Unitaires Démocratiques

Branche CNRS-INRIA

Union
syndicale
Solidaires

Banyuls, le 14 décembre 2006

Mme Christine D'Argouges
Directrice des ressources humaines du CNRS
3, Rue Michel Angel
75794 Paris Cedex 16

Objet : Prime de Fonction Informatique

Madame la Directrice,

La qualification de quelques laboratoires du CNRS en « Centres de Traitement Automatisé de l'Information » (CTAI) a donné lieu cette année à une forte demande des ITA de la BAP E à passer l'examen pour l'obtention de la Prime de Fonction Informatique (PFI).

Dans le même temps, le mécontentement des personnels ITA dans leur ensemble s'est considérablement accru devant la disparité de traitement qu'entraîne inévitablement une telle politique de gestion des rémunérations. L'inégalité entre les services provoque d'ores et déjà des mouvements de personnel à l'intérieur des laboratoires avec pour seul motif l'obtention de cette prime. L'aspect collectif du travail, caractéristique du CNRS, ne pourra que s'en ressentir, comme ne pourra que croître le sentiment de non-reconnaissance des agents. De plus, comme la direction générale du CNRS ne cesse de nous le rappeler, tous ces avantages individualisés, jusque et y compris les « Indemnités Spécifiques de Fonction d'Intérêt Collectif » (ISFIC, destinées en très grande partie aux agents les mieux rémunérés du CNRS), sont prélevés sur une enveloppe globale fixée. **Il conviendrait donc que vos services publient l'impact de cette distribution « réservée » sur les avancements, les recrutements ou la part restante distribuée en PPRS.**

Nous vous rappelons notre opposition absolue à ces modalités de gestion du personnel, basées sur l'opposition et la mise en concurrence des agents, et dont la nocivité sur le travail d'équipe est incontestable, et **vous prions instamment de mettre en chantier les réformes nécessaires pour obtenir une réévaluation juste et équitable de la rémunération de tous les agents.**

Qui plus est, le refus de publier les résultats nominatifs des examens PFI frappe de suspicion l'ensemble de la procédure. C'est un cas à notre connaissance unique dans l'histoire du CNRS, qui prive les candidats non-admis de tout moyen de vérification des résultats de ce qui aurait dû être un examen et non un concours. A tout le moins, ce secret montre clairement le malaise entourant cette attribution sélective, voire son côté honteux.

Afin de permettre la plus grande transparence, et comme cela est le cas pour les autres promotions ou avancements, **nous vous demandons que les résultats de cet examen soient publiés officiellement et intégralement.**

Pour le bureau de la Branche CNRS
Jean-Claude Lozano

Copie : Syndicats Nationaux.

Syndicat SUD Recherche EPST – Branche CNRS-INRIA

Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony cedex

web : <http://www.sud-recherche.org/> mél : contactCnrs@sud-recherche.org

Tél : 0143546036 (Anne-Lise Millan-Brun), 0472448429 (Alain Castera), 0468887368 (Jean-Claude Lozano)